

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020
A 20H MAIRIE DE LA BERNARDIERE

Date de convocation 24 septembre 2020

Le 1^{er} octobre 2020 à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis en session ordinaire en mairie à la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents: DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CHARRIER Alban, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey.

Absents représentés :

- CASSERON Samuel, a donné pouvoir à CHARRIER Alban
- CHASSAGNE Hyacinthe, a donné pouvoir à GRIFFON Vincent
- DOUILLARD Stéphanie, a donné pouvoir à DOUILLARD Béatrice
- SECHER Isabelle, a donné pouvoir à LORIOU Sylvie

Absent :

- DOUILLARD Jean-Louis

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire Monsieur MAUDET Benoit.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 01 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal 03 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmise avec la convocation au présent conseil :*

D2020_018	24/08/2020	DIA n°18 : renonciation à préempter les parcelles B 532-533-535 d'une superficie de 1 599 m ² .
D2020_019	27/08/2020	DIA n°19 : renonciation à préempter les parcelles C 702 d'une superficie de 767 m ² .
D2020_020	01/09/2020	DIA n°20 : renonciation à préempter les parcelles I 822-823 d'une superficie de 1 787 m ² .
D2020_021	04/09/2020	Droit de stationnement taxi Graton
D2020_022	15/09/2020	DIA n°21 : renonciation à préempter les parcelles B 495 d'une superficie de 764 m ² .
D2020_023	10/09/2020	Virement de crédit au sein du budget général 20100

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 14 Votes : 18 (4 pouvoirs)

Administration générale

Rapporteur : Sylvie LORIOU, 3^{ème} adjointe

1. Création du comité Conseil Municipal des Enfants

Un comité Conseil Municipal des Enfants (CME) a été créé à l'unanimité. Il a pour rôle de soutenir les conseillers municipaux enfants dans la mise en place de leurs projets de mandat et de participer à leurs côtés aux manifestations et aux cérémonies commémoratives.

Il est composé de :

- Claude DURAND, président
- Sylvie LORIOU, vice-présidente
- Christelle BLOUIN, membre
- Béatrice DOUILLARD, membre
- Fanny ROBIN, membre
- Audrey TIJOU, membre

Rapporteur : Claude DURAND, Maire

2. Adoption du rapport de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV)

La commune est actionnaire de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Monsieur le Maire présente le rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration pour l'année 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est adressé à chaque membre afin que chaque assemblée délibérante se prononce sur son contenu.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal de la Bernardière, adopte le rapport tel que présenté pour l'année 2019.

Cadre de vie/Développement urbain

Rapporteur : Claude DURAND, Maire

3. Réhabilitation d'une grange en restaurant

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de lancer le projet de réhabilitation de la grange dont la commune et propriétaire en centre bourg et de conventionner avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV) pour la réalisation d'une étude de faisabilité (4 200 € HT) de transformation du bâtiment en vue d'y installer un restaurant.

Ce projet s'inscrit dans un projet global d'aménagement du centre bourg et de renouvellement urbain avec l'objectif de dynamiser le secteur à partir de ses fonctions de centralité commerciale tout en préservant l'architecture de cette bâtisse. Le montant des travaux est estimé à 300 000 € pour une durée globale prévisionnelle de 33 mois.

Rapporteur : Claude DURAND, Maire

4. Déclassement préalable à la vente au Verger

La commune de la Bernardière va prochainement commercialiser les lots du lotissement du Verger. Un des lots se voit affecté une portion du domaine public. Aussi, la commune doit intégrer cette portion de voirie au domaine privé de la commune pour pouvoir vendre le lot.

Le conseil municipal de la Bernardière décide, à l'unanimité, de désaffecter et de déclasser la dite parcelle d'une contenance d'environ 118 m².

Culture/sport

Rapporteur : Béatrice DOUILLARD, 1^{ère} adjointe

5. Approbation du règlement du court de tennis

Le comité sport a mis en place un règlement pour le court de tennis, que le conseil municipal, adopte à l'unanimité. Il sera prochainement consultable sur le site internet de la commune.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1. Agenda

06 octobre 2020 : 09h15 - élections CME
08 octobre 2020 : 16h45 - installation du CME
13 octobre 2020 : 19h - commission finances
05 novembre 2020 : 20h00 - conseil municipal

Monsieur le Maire clos le conseil à 22h14

A La Bernardière, le 07 octobre 2020.


Le Maire,
Claude DURAND.